

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20190620\_2 du 20 juin 2019**

Direction des Finances

---

L'an deux mille dix neuf, le vingt juin, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 14 juin 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Christian AMBARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Georges TRANCHARD - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christine CHALAND pouvoir à Marcelle GIMENEZ  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Danielle KESSLER pouvoir à Louis PROTON  
Bruno GENTILINI pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET  
Françoise POCHON pouvoir à Hubert BLAIN  
Jérémy FAVRE pouvoir à Raphael PERRICHON  
Damien BERTAUD pouvoir à Alain GODARD  
François PERROT pouvoir à Joëlle SECHAUD

### ABSENT(ES) :

Paul SACHOT

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 11/06/2019

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2019, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 422 Article 6574	Secteur Jeunesse – Dispositif Ville Vie Vacances

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
SAUVEGARDE 69	mini séjour montagne/ski : vacances Hiver 2019	<b>425,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – manifestations sportives

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
FRATERNELLE	Solde Subvention 2019	<b>16 500,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – soutien aux clubs

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
T.C.O. Tennis Club d'Oullins	Aide à l'organisation des tournois annuels « Grand Prix de la Ville d'Oullins » de juin à septembre 2018 à Oullins	1 830,00 €
CAMO	Aide à la participation de 6 compétiteurs aux Championnats du Monde de Nunchaku les 6 et 7 octobre 2018 à Vevey (Suisse)	95,00 €
P.L.O. Patronage Laïque d'Oullins	Section GRS. Aide à la participation de 2 gymnastes aux Championnats de France UFOLEP les 19 et 20 janvier 2019 à Landernau	187,00 €
BACO Badminton Club Oullins	Aide à l'organisation du Grand Prix National de la Ville d'Oullins les 30 et 31 mars 2019 à Oullins	800,00 €
Association Sportive LP Edmond Labbé	Aide à la participation des élèves aux Championnats de France UNSS de Cross Fitness du 2 au 4 avril 2019 à Lunéville	167,00 €
Echiquiers des Lions	Aide à la participation de 16 joueurs aux Championnats de France d'Échecs Jeunes du 14 au 21 avril 2019 à Hyères	327,00 €

BACO Badminton Club Oullins	Aide à la participation de 12 badistes aux Championnats de France Jeunes de Badminton du 30 mai au 2 juin 2019 à Les Ponts de Cé	397,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 803,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur Education – sorties pédagogiques

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Ecole élémentaire du Golf	Séjour avec nuitées du 01 au 03 avril 2019 à Bessat (42) <u>Activité</u> : Sport et nature – 191 élèves classes de CE1 CE2 CM1 CM2	1 472,61 €
Ecole maternelle du Revoyet	Séjour sans nuitée le 30 avril 2019 à Bessat (42) <u>Activité</u> : Découverte de l'environnement, fabrication de cabanes 52 élèves classes de maternelle	233,76 €
Ecole primaire Marie Curie	Séjour avec nuitées du 6 au 9 mai 2019 à Paris <u>Activité</u> : Classe transplantée « architecture et patrimoine » 270 élèves classes de CM1 et CM2	2 081,70 €
Ecole maternelle des Célestins	Séjour sans nuitée le 23 mai 2019 à Vaulx en Velin (69) <u>Activité</u> : Journée de découverte école de cirque – 50 élèves classes de maternelle PS-MS-GS	243,50 €
Ecole maternelle du Golf	Séjour sans nuitée le 24 mai 2019 à Brindas (69) <u>Activité</u> : Théâtre de Guignol – 63 élèves classes de maternelle	306,81 €
Ecole Primaire La Saulaie	Séjour sans nuitée le 07 juin 2019 à Courzieu <u>Activité</u> : Visite du Parc des Loups – 57 élèves classes d'élémentaire	277,59 €
Ecole Primaire La Saulaie	Séjour sans nuitée le 14 juin 2019 à Saint Martin la Plaine <u>Activité</u> : Visite du Zoo - 79 élèves classes de maternelle	384,73 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,70 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur Education – sorties pédagogiques

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Ecole primaire Jules Ferry	Séjour sans nuitée le 13 novembre 2018 à Lyon <u>Activité</u> : Représentation de l'Opéra 48 élèves classe de CE2	233,76 €

Ecole Ferry	primaire Jules	Séjour sans nuitée le 25 janvier 2019 à Lyon musée de la confluence <u>Activité</u> : visite de la ville de Lyon et découverte du musée - 65 élèves classes d'élémentaire CP-CE1	316,55 €
Ecole Ferry	primaire Jules	Séjour sans nuitée le 06 mai 2019 à Pérouge <u>Activité</u> : Visite commentée du village 55 élèves classes de CM1	384,73 €
Ecole Ferry	primaire Jules	Séjour sans nuitée les 07,08,10 et 14 mai 2019 à Lyon musée de la confluence <u>Activité</u> : Visite et ateliers 90 élèves classes de maternelle MS-GS	438,30 €
Ecole Ferry	primaire Jules	Séjour sans nuitée le 06 Juin 2019 à Paris <u>Activité</u> : Visite de l'Assemblée nationale 42 élèves classes de CM2	204,54 €
Ecole Ferry	primaire Jules	Séjour sans nuitée les 17 et 20 juin 2019 à Lyon <u>Activité</u> : Visite et ateliers Aquarium 69 élèves classes de TPS et PS de maternelle	336,03 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 913,91 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 27 642,61 € (vingt sept mille six cent quarante deux euros et 61 centimes).

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2019, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :			
Transmission en préfecture le	/	/	
Affichage :			
du	/	/	au / /
Clotilde POUZERGUE			
Maire			
Conseillère métropolitaine			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille dix neuf, le vingt juin**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*